

## **JEUNES VIDEOS**

### **PANORAMA DE FILMS D'ATELIERS REALISES PAR DES JEUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON**

## **REGLEMENT**

### Article 1 : Projet

L'association Languedoc-Roussillon Cinéma organise les « Jeunes Vidéos » en Languedoc-Roussillon.

En 2012, pour sa seconde édition, les Jeunes Vidéos se déroulent lors du festival des « **Semaines du Cinéma Méditerranéen, Pays de Lunel** ».

**Les films présentés à cette manifestation doivent :**

- être réalisés par des jeunes dans le cadre d'ateliers collectifs de pratique audiovisuelle,
- être encadrés par un intervenant professionnel partenaire (artistique ou culturel),
- être mis en œuvre par une structure associative ou un établissement scolaire ou tout autre type de structure, localisée en région Languedoc-Roussillon.

**Les jeunes présenteront au public, en présence d'un réalisateur professionnel choisi par nos soins pour animer le débat, le film qu'ils ont réalisé lors de l'atelier.**

L'objectif des Jeunes Vidéos est de favoriser les échanges entre les jeunes, le public et les professionnels autour des projets d'ateliers de pratique audiovisuelle réalisés en région Languedoc-Roussillon.

### Article 2 : Films

La durée des films ne doit pas dépasser **15 minutes**.

Les films auront été réalisés en 2010 ou 2011.

Public concerné : sont acceptés les films réalisés de la maternelle au lycée (pour le cadre scolaire) ou jusqu'à l'âge de 20 ans environ (pour le cadre associatif).

Par souci de présentation de films réalisés dans un contexte pédagogique d'initiation et de découverte au cinéma et à l'audiovisuel, les films des BTS audiovisuel, option CAV, écoles supérieures de réalisation audiovisuelle, école des Beaux-Arts...etc. ne sont pas acceptés.

> Les films ayant déjà été présentés pour participer à la première édition des Jeunes Vidéos en 2011 au Festival Cinéma Itinérances d'Alès ne peuvent pas être soumis à nouveau pour l'édition 2012.

Les films participants feront l'objet d'une sélection par un comité constitué pour ces Jeunes Vidéos. Les films retenus seront diffusés dans le cadre de la séance des « Jeunes Vidéos » pendant le festival des Semaines du cinéma méditerranéen de Lunel. Il n'y a cependant ni concours, ni remise de prix. Chaque participant recevra un DVD avec l'ensemble des films sélectionnés pour cette projection.

**> Condition nécessaire à la sélection : les films doivent être présentés par les jeunes participants qui s'engagent à être présents à la projection, ainsi que l'enseignant / l'animateur et/ou l'intervenant professionnel qui a encadré le projet.**

Le support des films est le **DVD** (les formats des fichiers en vcd, svcd, divx, mpeg et des formats hybrides non standards ne sont pas acceptés).

Tous les genres sont acceptés (fiction, reportage, documentaire, clip, animation), excepté les films à caractère commercial ou promotionnel. Il n'y a pas de thématique requise.

L'inscription aux « Jeunes Vidéos » est gratuite.

NB : Le comité de sélection est composé de quatre personnes : un représentant du temps scolaire, un représentant du hors-temps scolaire, une personne du festival des Semaines du cinéma méditerranéen, une personne de Languedoc-Roussillon Cinéma.

#### Article 3 : Droits d'auteur et droit à l'image

Chaque équipe proposant un film aux Jeunes Vidéos aura effectué les démarches requises prévues par les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire, artistique, et les droits d'auteur en cas d'utilisation dans leur film de créations protégées de tierces personnes.

Les équipes participantes déclarent avoir reçu les autorisations de chaque personne apparaissant dans leur film si leurs visages sont reconnaissables.

L'inscription aux « Jeunes Vidéos » et notamment l'envoi des films vaut autorisation libre de droits pour :

- la projection publique au festival des Semaines du cinéma méditerranéen Pays de Lunel le mercredi 28 mars 2012
- la diffusion sur support DVD dans un cadre pédagogique
- la mise en ligne sur le site Internet de Languedoc-Roussillon Cinéma

#### Article 4 : Envoi des films

Une copie du film (un film par support si plusieurs films sont présentés par une même équipe) et la fiche d'inscription complétée doivent parvenir **avant le 2 janvier 2012** à l'adresse suivante :

LANGUEDOC-ROUSSILLON CINEMA  
Jeunes Vidéos  
6, rue Embouque d'or  
34000 Montpellier

Renseignements :

Languedoc-Roussillon Cinéma

Amélie Boulard

Tél : 04 67 64 92 57

Email : [amelie@languedoc-roussillon-cinema.fr](mailto:amelie@languedoc-roussillon-cinema.fr)

Site : [www.languedoc-roussillon-cinema.fr](http://www.languedoc-roussillon-cinema.fr)

Les frais d'envois sont à la charge des participants.

La copie envoyée sera conservée par l'association Languedoc-Roussillon Cinéma. Les équipes seront informées du résultat des sélections au cours du mois de février 2012.

#### Article 5 : Responsabilité

Les frais de déplacement des équipes sont à la charge des participants.

Les jeunes participants seront sous l'entière responsabilité de l'accompagnateur désigné par l'établissement d'origine.

#### Article 6

L'inscription et la participation aux Jeunes Vidéos impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.